

EPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 062-216208462-20250707-DEC2025_22-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant qu'il convient de confier à un bureau d'études une mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage concernant le projet de rénovation du Monument aux Morts,
Vu la proposition du bureau d'études Audit Conseil à Mazingarbe

DEC2025_22

Objet : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Rénovation du Monument aux Morts

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le bureau d'études Audit Conseil à Mazingarbe un contrat
d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans le projet communal de rénovation
du Monument aux Morts.

ARTICLE 2 : Le montant prévisionnel de la mission s'élève à 1 764.00 TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de
la prochaine réunion.

Vermelles, le 7 juillet 2025
Le Maire,
A DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juillet 2025
Et de la publication le 7 juillet 2025